

Réunion des Directeurs d'Unités Inserm 2009, Nantes, 26-27 Janvier 2009

## Soutien exceptionnel à l'effort de recherche, réformes ? Qu'en est-il vraiment ?

Les ministères de tutelle ont confié à André Syrota la mission d'entreprendre « *la clarification du paysage de la recherche biomédicale française* », avec « *comme objectif de faire de l'INSERM l'acteur institutionnel national de la coordination de l'ensemble des programmes de recherche biomédicale* », précise Valérie Pécresse.

La restructuration demandée s'engage dans un contexte où des modifications radicales ont récemment été apportées aux modes de financement (ANR) et d'évaluation (AERES) de la recherche. Elle se concocte sinon en catimini, du moins sans réelle concertation avec les acteurs impliqués ou leurs représentants dans les instances d'évaluation des organismes de recherche concernés.

Un comité d'audit international diligenté par l'AERES en juillet 2008, puis un rapport commandité par V. Pécresse à un groupe de réflexion « Sciences du Vivant » ont formulé des avis, non seulement sur l'organisation de l'ensemble de la recherche biologique, médicale et en santé, mais aussi sur les statuts des chercheurs.

Ces rapports ne font que reprendre à leur compte ce que le Président de la République avait déjà préconisé : transformer les Organismes de recherche en Agences de moyens, rattacher les laboratoires et leurs personnels à l'Université, privilégier le recrutement d'enseignants-chercheurs au détriment de celui de chercheurs temps plein, lesquels pourraient ne plus être recrutés qu'en CDD.

En outre, ces rapports affichent la volonté de privilégier la mise en place de comités constitués d'experts nommés en lieu et place d'instances où la communauté scientifique peut élire des représentants, un processus déjà initié à l'ANR puis à l'AERES. Signe d'une volonté d'écarter les chercheurs et les ITAs des décisions qui les concernent, notamment de l'élaboration de la stratégie et de la politique scientifiques. Tel est d'ailleurs déjà le cas à l'INSERM avec la présentation d'un nouveau décret « relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Inserm » au CTPC (*cf. ci-dessous*).

La restructuration de la recherche en Sciences de la Vie qui se dessine actuellement n'implique pas seulement l'Inserm mais aussi les Sciences de la Vie du CNRS, et d'autres organismes tels le CEA, l'INRA, l'INRIA, l'IRD, etc. Quel sera dans ce contexte l'avenir, à court ou moyen terme, de l'Institut « Sciences Biologiques » récemment créé au CNRS ? Quelles seraient les conséquences de son annexion par un futur Institut en « Sciences de la Vie et en Santé » sur la pluridisciplinarité qui fait la force du CNRS ?

Pour l'Inserm, une modification du décret de 1983 « relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Inserm », présentée au CTPC de l'Institut en décembre 2008, confirme la création des Instituts thématiques. L'ambition affichée par la Direction de l'Inserm est d'ouvrir la voie permettant à l'Institut de piloter l'ensemble de la recherche en sciences de la vie et en santé, notamment par le développement de financements sur contrat de laboratoires associés. Et ainsi de permettre la mise en place d'un futur Institut national de recherche en sciences de la vie et en santé, d'ores et déjà adoubé par le Premier ministre.

En même temps ce décret renforce la Direction Générale de l'Inserm (commuée en Présidence) et menace la représentation des personnels dans les Instances d'évaluation. La composition et la création des Instances d'évaluation ne seront plus fixées par décret. Ainsi, et ce malgré l'opposition des représentants des organisations syndicales au CTPC, la composition du CS en élus et nommés, (50% à l'heure actuelle) dépendra dorénavant d'un simple arrêté ministériel, et la composition des CSS et leurs champs de compétence seront arrêtés après discussions au Conseil d'Administration, où les tutelles siègent, et où la représentation des personnels est très minoritaire. Le poids du Président de l'Inserm, Président du CA, sera donc considérable !

Pour le SNCS, les modifications du décret constituent l'amorce de la transformation de l'Inserm en agence de moyens. De ce point de vue, il est significatif que la première version du décret examinée en CTPC supprimait toute référence à la notion de maintien de personnels propres à l'Inserm. La levée de bouclier des représentants des organisations syndicales a permis de faire réintroduire cette notion dans le texte du décret.

***Les réformes menées actuellement visent donc à mettre en place des structures de pilotage, proches du pouvoir politique. Au mépris des structures où les chercheurs peuvent librement réfléchir aux actions à mener dans leurs champs de compétence.***

Sous le vocable Innovation, le gouvernement affiche clairement sa volonté de promotion de la recherche immédiatement « rentable » et cela se traduit dans les lignes budgétaires : les seules réelles augmentations de budget sont effectivement affectées à l'Innovation. Au détriment de l'effort de recherche fondamentale et de l'accroissement du front des connaissances. De fait, ni les Universités, ni les Organismes de recherche ne voient leur budget significativement augmenté et leurs possibilités de recrutement diminuent, en témoigne la lettre ouverte de la conférence des Présidents d'Universités adressée au Président de la République.

***Le budget 2009 de l'Inserm est présenté par l'administration comme en augmentation. Pourtant cela ne se traduira ni dans les budgets récurrents des laboratoires, ni dans les postes proposés au recrutement pour les chercheurs et les ingénieurs / techniciens.***

La recherche de contrats est devenue un objectif majeur des chercheurs dans les laboratoires ; elle entraîne des disparités de moyens entre équipes au sein des laboratoires et contribue à la multiplication des postes précaires. Or les laboratoires ont besoin de personnels stables et d'un budget récurrent conséquent pour assurer la continuité des travaux de recherche. Au contraire, on voit les effectifs des personnels titulaires chuter (-24 postes ITA).

Pour ce qui concerne les chercheurs, la diminution du nombre de postes offerts au recrutement Chargé de recherche (-11 CR1, -3 CR2) en 2009 est très préoccupante. C'est un signe négatif pour les jeunes chercheurs en formation qui doivent prévoir après leur thèse un délai d'au minimum trois ans pour envisager de postuler à un concours de recrutement. La mise en place systématique de divers types de contrats post-doctoraux sur CDD, après un post-doc quasi obligatoire à l'étranger, retarde encore d'autant le recrutement sur poste de titulaire. Ces menaces sur le recrutement s'accompagnent du refus de prendre des mesures pour une revalorisation significative des salaires autrement qu'au cas pas cas, individualisée et seulement sous forme de primes, donc temporaire.

Dans ce contexte qu'en sera-t-il du statut de chercheur temps plein à court terme ? Ce n'est pas la création de 21 chaires Inserm / Universités (postes co-financés avec l'Université), dont la Direction de l'Inserm se félicite, qui va apaiser les craintes. De fait, ces chaires ont été mises en place au détriment du recrutement de chercheurs temps plein ! Les Instances d'évaluation de l'Inserm ne participent pas *ès qualité* aux recrutements sur ces postes qui seront gérés par les Universités. Qui décidera des laboratoires qui pourront en bénéficier ? Les privilèges associés à ces postes (décharges d'heures de cours, primes, crédits de fonctionnement dédiés) font déjà débat dans la communauté des Enseignants-chercheurs par les disparités qu'ils introduisent dans les laboratoires.

Une manifestation des personnels a eu lieu, le 4 Décembre, devant le siège l'Inserm au moment où devait s'y réunir le Conseil d'Administration. Cette manifestation avait pour but de dénoncer l'opacité avec laquelle les réformes sont actuellement menées, les attaques des Instances d'évaluation et de la représentation des personnels, ainsi que la faiblesse du budget. La réponse : une présence policière telle que les élus au CA (qui n'avaient pas été avisés de sa délocalisation, et empêchés dans un premier temps de rentrer dans l'Inserm) ont décidé de ne pas siéger.

Nous avons connu un autre organisme ...